



Les jours fériés doivent ils être compté comme des congés ?

Par **Mymy26**, le **17/05/2011** à **19:01**

Bonjour,rnj'étais en vacances lundi de pâques et mon employeur me le décompte comme un jour de congé. Est il en droit de le faire ? rnMerci d'avance de vos réponses !rnMymy26

Par **conseiller du salarié**, le **18/05/2011** à **00:53**

Bonjour,rnrnNon, je ne le crois pas. Le lundi de Pâques est effectivement un jour férié (art. L3133-1). rnLes jours de congé se décomptent en jours ouvrables, à savoir tous les jours de la semaine sauf le dimanche et les jours fériés.